Dangers de l'intégrisme

1996/2118(INI) - 29/09/1997

La commission a adopté le rapport de M. Arie OOSTLANDER (PPE, NL), sur les dangers de l'intégrisme. Ce document aborde les formes actuelles de fondamentalisme religieux dans l'UE et formule un certain nombre de propositions d'ordre politique. C'est ainsi que le rapporteur pense que les ramifications terroristes des fondamentalismes religieux constituent un phénomène international et que la Communauté doit soutenir la lutte contre celui-ci. Il préconise donc une politique extérieure commune qui s'engage courageusement et sans équivoque en faveur de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme et qui, de la sorte, ne susciterait pas de réactions anti-occidentales indésirables et n'attiserait pas le fondamentalisme religieux, ce qui a malheureusement été le cas de la politique européenne à l'égard de la guerre en Bosnie. Les membres de la commission préconisent une politique préventive de l'UE contre toute forme de fondamentalisme religieux à caractère violent afin que les facteurs de troubles étrangers ne trouvent pas en Europe un terreau fertile. Finalement, ils jugent nécessaire, dans ce contexte, l'adoption d'une politique d'intégration réaliste des minorités religieuses, notamment pour renforcer leur accès au marché du travail, ainsi que leur participation aux organes représentatifs de la vie professionnelle et politique. Autre volonté, celle de stimuler le dialogue entre autorités nationales ou européennes d'une part et porte-parole des minorités religieuses d'autre part.